



Strasbourg, jeudi 11 juillet 2019

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2019/02705

Pris en application :

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin
Arrêté préfectoral n° Arrêté inter-préfectoral du Haut-Rhin et Bas-Rhin

Manifestation nautique et activités nautiques (Evolution des véhicules nautiques à moteur sur le Rhin et grand canal d'Alsace)**Avis à la batellerie allemand FR 12/19****Simple information (Secteur franco-allemand autorisé aux véhicules nautiques à moteur (jet-ski))**

- à partir du 12/07/2019 à 07:00 au 11/07/2022 à 07:00

- o Rhin canalisé (sur le Bief de Strasbourg)
entre les pk 275,000 et pk 276,800

Commentaire :

La navigation et l'évolution des véhicules nautiques à moteur (jets-skis) sont autorisées entre les PK 275,000 et 276.800 sur le secteur franco-allemand du Rhin (secteur Plobsheim/Meissenheim).

En dehors du secteur autorisé ci-dessus, seule une navigation assimilable à celle de toute autre menue embarcation est autorisée : les évolutions sportives sont interdites.

Voir l'arrêté inter-préfectoral en pièce jointe.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX
Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

12/07/2022

Chef de Cellule

Signé

Olivia RENARD